



CONTACTS

Maryse Gits
SOFTIMAT
Tél.: +32 2 352 83 86
maryse.gits@softimat.com

SOUS EMBARGO JUSQU'AU
VENDREDI 15 FÉVRIER 2019
17h40

Lasne, le 15 février 2019.

CHANGEMENTS AU SEIN DE L'ÉQUIPE DIRIGEANTE DE SOFTIMAT SA

Le Conseil d'Administration de Softimat SA, lors de sa réunion du 14 février 2019, a pris acte de ce que Bernard Lescot, âgé de 61 ans, avait décidé de prendre progressivement du recul par rapport aux activités journalières du Groupe, comme cela avait déjà été annoncé lors de la dernière assemblée générale ordinaire de Softimat SA. Le Conseil d'Administration a en conséquence décidé de nommer Nicolas Logé comme nouvel administrateur délégué en lieu et place de SOCOMADE SA. Dans ce contexte, Pierre Herpain a proposé que SOCOMADE SA lui succède à la présidence du Conseil avec effet immédiat. Le Conseil a approuvé cette proposition.

«Au cours de ces trois dernières années, le Groupe a été confronté à des choix stratégiques importants dans son activité principale, consistant en la location de bureaux. La tâche était difficile, mais nous avons fait les bons choix : le lancement de notre modèle de centre d'affaires 'Millenium Business Center' a connu un vif succès et, grâce à cela, nous avons trouvé preneurs pour plus de 8.000m² de surfaces de bureaux en moins de 3 ans, ce qui est une performance remarquable. Ce nouveau modèle, axé sur une clientèle de petites et moyennes entreprises, a permis de redonner à notre patrimoine immobilier une valorisation élevée alors qu'elle avait tendance à baisser dangereusement» indique Bernard Lescot. « Avec un taux d'occupation de nos surfaces de bureaux de plus de 90%, les perspectives sont à présent excellentes et devraient permettre au Groupe, à nos collaborateurs et à nos actionnaires d'aborder sereinement l'avenir».

«Comme cela avait déjà été annoncé en mai 2018, le Groupe a décidé de mettre un terme à ses activités de promotion résidentielle qui avaient débuté en février 2012 en complément de son activité de location de bureaux et permis de dégager environ 700.000 euros de bénéfices entre 2012 et 2018. Ce choix se justifie par les importants risques opérationnels et financiers inhérents à ces activités.» continue Bernard Lescot : « Ainsi, le projet 'Capouillet' a été cédé en juillet 2018 et seuls deux projets sur les neuf qui avaient été développés, restent encore aujourd'hui en portefeuille. Ces projets devraient être vendus prochainement, ce qui permettra de reconstituer la trésorerie à concurrence d'environ 1 million d'euros. Seul le projet 'Elise' sera conservé dans notre portefeuille, car il présente de belles perspectives de plus-value future et génère pour l'instant un revenu locatif annuel d'environ 100.000 euros, le taux d'occupation étant de 100%».



Le Conseil d'administration précise également qu'il continuera à affecter la trésorerie excédentaire du Groupe aux programmes de rachat d'actions propres approuvés par l'Assemblée Générale, comme cela a été le cas depuis de nombreuses années. «Ces programmes de rachat d'actions ont un effet relatif sur la valeur du titre et constituent donc une plus-value pour l'ensemble des actionnaires. Quant aux dividendes, il faut rappeler que le dernier a été versé en 2000, avant que la société ne subisse pendant plusieurs exercices successifs des pertes importantes dans le cadre de ses activités informatiques. La société n'est toujours pas en mesure d'en distribuer.» ajoute Bernard Lescot. « Entre 2007 et 2013, par le biais de réductions de capital, ce sont cependant 26 millions d'euros qui ont été rétrocédés à nos actionnaires au fur et à mesure qu'il était mis un terme définitif à nos activités informatiques».

Et Bernard Lescot de conclure : «Le Groupe est sur la bonne voie et la progression de notre cours de bourse au cours de l'année 2018 d'environ 43% en est la meilleure preuve. Après 34 années passées au service du Groupe, c'est donc le bon moment pour moi de prendre progressivement du recul par rapport aux activités journalières, ce qui aura de plus un impact positif sur les frais de fonctionnement du Groupe».

